

7 La formation continue



7.1	<u>La formation continue : bilan global, évolution</u>	208
7.2	<u>La formation continue dans les GRETA de l'Éducation nationale : évolution</u>	210
7.3	<u>La formation continue de l'Éducation nationale par académie</u>	212
7.4	<u>La formation continue dans l'enseignement supérieur : bilan global</u>	214

Présentation

En 2005, année de la mise en place de la loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, la dépense nationale pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage s'élève à près de 26 milliards d'euros. Elle s'accroît de 3,5 % par rapport à 2004, poursuivant pour la troisième année consécutive sur un rythme de croissance supérieur à celui des années 1997 à 2001 (en moyenne de 1,4 % par an).

Cette augmentation est due essentiellement à la forte croissance des dépenses des régions en direction des jeunes (notamment pour l'apprentissage), et à celle des dépenses de formation des entreprises en direction de leurs salariés (+ 6 %). Principal financeur de la formation professionnelle continue, celles-ci engagent 41 % de la dépense totale. Les dépenses de formation de l'État continuent de diminuer (- 3,1 %), celui-ci se désengageant progressivement de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi. La dépense de la fonction publique d'État affectée à la formation de ses propres agents augmente légèrement en 2005 (4,1 %). Les dépenses supportées par les ménages pour financer leur formation continue (4 % de la dépense globale) ont progressé d'à peine 1 % entre 2004 et 2005, croissance la plus faible depuis 2001 [1].

Les jeunes, à eux seuls, bénéficient de 24 % de la dépense de formation continue. Les régions leur consacrent en effet les trois quarts de leurs dépenses pour la formation professionnelle. Les demandeurs d'emploi ont également un poids un peu plus important dans la population bénéficiaire de la formation continue (13 % de la dépense globale) que dans l'ensemble de la population. Les actifs occupés du secteur privé sont les principaux bénéficiaires des dépenses de formation continue, dont 40 % leur sont consacrées [2].

L'ensemble des établissements de l'Éducation nationale réalise, en 2005, un chiffre d'affaires de 716 millions d'euros au titre des activités de formation continue, en augmentation de 1,2 % par rapport à 2004. Cette croissance provient principalement de l'activité des établissements d'enseignement supérieur dont le chiffre d'affaires progresse de près de 2 %, alors que celui des GRETA diminue (- 1,5 %). L'augmentation modeste du chiffre d'affaires global s'accompagne d'une diminution du nombre de stagiaires. En effet, dans les GRETA, la baisse du nombre des stagiaires est sensible (- 5,6 %) et elle reste légère dans les établissements de l'enseignement supérieur (- 0,7 %).

Depuis 2002, le nombre d'heures-stagiaires ne cesse de diminuer dans les GRETA, et il commence également à se réduire en 2005 pour l'enseignement supérieur. Au total, le nombre d'heures-stagiaires diminue de près de 6 % en 2005 [3].

→ Pour en savoir plus

Publications

- Premières synthèses, novembre 2007 - n° 45.1, DARES.
- Premières synthèses, novembre 2007 - n° 48.1, DARES.

Sources : DARES, ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité.

Définitions

■ **Formation continue.** La formation continue est une obligation légale depuis 1971. Elle a pour but d'assurer aux salariés, employés ou demandeurs d'emploi, une formation destinée à conforter, améliorer ou acquérir des connaissances professionnelles.

■ **Marché de la formation professionnelle.** Le marché de la formation professionnelle est constitué par l'ensemble des organismes remettant chaque année à l'Administration, un Bilan pédagogique et financier. Il recouvre non seulement les organismes dont la formation des adultes et la formation continue est l'activité principale (NAF 804C), mais tous les organismes d'enseignement, les écoles de conduite et d'autres organismes dispensateurs de formation continue mais dont ce n'est pas l'activité principale.

■ **Financement de l'État.** Fonds provenant surtout du Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale (FFPPS); y contribuent le Fonds national pour l'emploi (FNE), l'ANPE, le Fonds social européen (FSE), le budget de formation des agents de la fonction publique.

■ **Financement des collectivités territoriales.** La décentralisation des fonds publics est intervenue au 1^{er} juin 1983 et a été confortée par la loi quinquennale de décembre 1993, relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle. Les régions ont par ailleurs pris en charge, depuis le 1^{er} janvier 1999, les formations qualifiantes et préqualifiantes des jeunes de moins de 26 ans.

■ **Financement des entreprises.** Prélèvement sur la masse salariale de 1,6 % au titre de la formation continue. On distingue :
– le secteur "1,6 % strict" : les entreprises participent soit directement, soit indirectement par les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA), nationaux ou régionaux ;
– le secteur "1,6 % extensions" : formation pour les collectivités locales, les personnels hospitaliers, les artisans et les agriculteurs.

■ **Stagiaires en formation.** Le nombre des stagiaires pour une année donnée comptabilise toutes les personnes qui ont suivi un stage dont une partie s'est déroulée durant cette année (civile). Une partie des stagiaires suit, au cours de l'année, plusieurs stages et se trouve donc comptée plusieurs fois.

■ **Heures stagiaires.** Voir 7.2.

■ **GRETA.** Voir 7.3.

La formation continue : bilan global, évolution

[1] Dépense globale par financeur final (y compris investissement) (millions d'euros)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Structure 2005 (en %)	Évolution 2005/2004 (en %)
État	5 157	5 215	4 812	4 974	4 544	4 402	17	-3,1
Régions	1 961	1 971	1 939	2 060	2 714	3 191	12	17,6
Autres collectivités territoriales	29	29	27	38	51	54	0	5,6
Entreprises	9 336	9 700	9 691	9 923	10 053	10 546	41	4,9
Ménages	766	835	882	939	956	964	4	0,9
Autres administrations publiques et UNEDIC	1 072	1 070	1 159	1 271	1 373	1 247	5	-9,2
dont autres administrations publiques	682	556	128	75	78	80	0	3,0
dont UNEDIC	390	514	1 031	1 196	1 295	1 167	5	-9,9
Total (hors fonctions publiques pour leurs propres agents)	18 321	18 820	18 510	19 205	19 691	20 404	79	3,3
Fonctions publiques pour leurs propres agents	4 668	4 907	5 099	5 106	5 344	5 519	21	4,1
Total (hors fonctions publiques pour leurs propres agents)	22 989	23 727	23 609	24 311	25 035	25 923	100	3,5

Sources : DARES.

[2] Dépense globale par public bénéficiaire (millions d'euros)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Structure 2005 (en %)	Évolution 2005/2004 (en %)
Jeunes	5 776	5 877	5 621	5 846	5 927	6 307	24	6,4
- Apprentissage	3 615	3 661	3 424	3 680	3 787	3 965	15	4,7
- Alternance	1 361	1 446	1 397	1 348	1 270	1 325	5	4,3
- Formation et accompagnement des jeunes	800	770	800	818	870	1 017	4	16,9
Demandeurs d'emploi	3 399	3 417	3 315	3 394	3 573	3 403	13	-4,8
Agents du secteur public	4 668	4 907	5 099	5 106	5 344	5 519	21	3,3
Actifs occupés du secteur privé	8 910	9 245	9 316	9 647	9 866	10 343	40	4,8
Investissement	236	281	258	318	325	351	1	8,1
Total	22 989	23 727	23 609	24 311	25 035	25 923	100	3,5

Sources : DARES.

[3] L'activité de formation continue de l'Éducation nationale

	Chiffre d'affaires (millions d'euros)			Nombre de stagiaires			Nombre d'heures-stagiaires (milliers)		
	2003	2004	2005	2003	2004	2005	2003	2004	2005
GRETA	405,3	406,1	400,0	478 300	472 900	446 100	64 600	62 300	57 900
Enseignement supérieur	295,9	310	316	413 400	427 000	424 000	62 000	62 000	59 000
dont universités et grandes écoles	210,5	214	213	330 000	339 000	333 000	45 400	45 000	42 000
Total Education nationale	706,1	715,1	716,0	901 000	899 900	870 100	127 000	124 300	116 900

Sources : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance.

Présentation

Le ministère de l'Éducation nationale tient traditionnellement une place importante dans les actions de formation continue et notamment dans la promotion sociale. À la suite des lois de 1971, s'est mis en place progressivement un réseau chargé d'organiser et de gérer les actions de formation continue pour les divers publics.

En 2006, les établissements secondaires publics regroupés au sein de 257 groupements d'établissements (GRETA) ont mis en commun leurs moyens en personnels, en locaux et en équipement pour répondre aux besoins de formation continue. Ils ont accueilli 439 400 stagiaires, qui ont suivi une action de formation continue dont la durée et le coût moyens ont été respectivement de 132 heures et de 6,85 euros par heure et par individu.

Après avoir diminué de 8,3 % entre 2004 et 2005, les effectifs de stagiaires financés par leurs entreprises ou par eux-mêmes se stabilisent entre 2005 et 2006. Ils représentent près de la moitié du total des effectifs (45,7 %). Le nombre de stagiaires financés par l'État diminue, lui, de 9 500 en 2006, alors que ceux des actions financées par les collectivités territoriales augmente de 3,5 % [1] [2]. Ces effectifs ainsi que le nombre des heures-stagiaires sont sans doute sous-estimés en raison des difficultés rencontrées dans l'utilisation du système d'information [3]. Comme pour l'ensemble des organismes de formation, cette absence de concordance entre l'analyse des heures-stagiaires et celle des stagiaires est due à la différence des durées moyennes des stages ; ceux financés par les fonds publics des collectivités territoriales ont une durée moyenne de 218 heures en 2006, nettement supérieure à celle des stages financés par les entreprises assujetties (134 heures en moyenne).

Définitions

■ Le réseau "Formation continue" des établissements du second degré du ministère de l'Éducation nationale.

Au niveau de l'administration centrale :

- le service de formation continue, rattaché à la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), qui s'occupe des actions menées dans les établissements du second degré.

Au niveau académique :

- la Délégation académique à la formation continue (DAFCO), qui est responsable de l'activité de formation continue dans l'académie sous l'autorité du recteur.

■ **Les établissements publics d'enseignement.** Les établissements du second degré sont essentiellement regroupés en GRETA (groupement d'établissements). Au sein des GRETA, ce sont les conseillers en formation continue (CFC) qui assurent la mise en place des actions.

■ **Heures-stagiaires.** (Stagiaires) X (Durée en heures des stages). Certaines actions réalisées dans les établissements d'enseignement secondaire étant cofinancées par deux ou trois types de financeurs, l'effectif d'ensemble peut comprendre des doubles comptes.

→ Pour en savoir plus

Publications

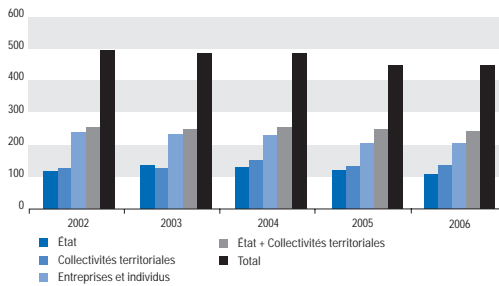
– Note d'Information, 08.18.

Sources : Enquête n° 63 sur l'activité des GRETA (DEPP).

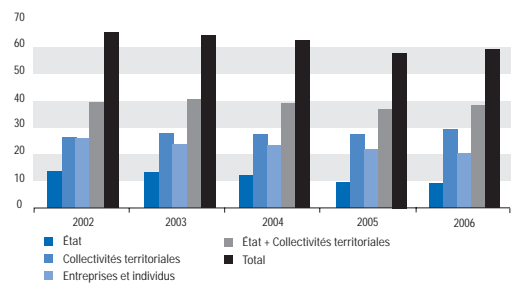
[1] Bilan de la formation continue dans les établissements secondaires (GRETA) (France métropolitaine + DOM)

	1997	% du total	2005	% du total	2006	% du total
Stagiaires (milliers)						
État	128,7	25,9%	116,5	26,1%	107,0	24,4%
Collectivités territoriales	127,5	25,6%	128,6	28,8%	131,7	30,0%
Entreprises et individus	241,3	48,5%	201,0	45,1%	200,7	45,7%
Total	497,5	100,0%	446,1	100,0%	439,4	100,0%
Heures-stagiaires (millions)						
État	18,5	24,6%	9,5	16,4%	9,1	15,7%
Collectivités territoriales	31,8	42,3%	26,9	46,5%	28,7	49,4%
Entreprises et individus	24,9	33,1%	21,5	37,1%	20,3	34,9%
Total	75,2	100,0%	57,9	100,0%	58,1	100,0%
Volume financier (millions d'euros)						
État	82,8	21,7%	69,7	17,4%	63,3	15,9%
Collectivités territoriales	124,6	32,7%	141,7	35,4%	144,8	36,4%
Entreprises et individus	173,8	45,6%	188,6	47,2%	190,0	47,7%
Total	381,2	100,0%	400,0	100,0%	398,1	100,0%

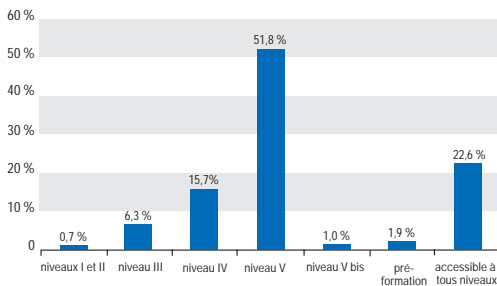
[2] Stagiaires du réseau des GRETA (milliers)



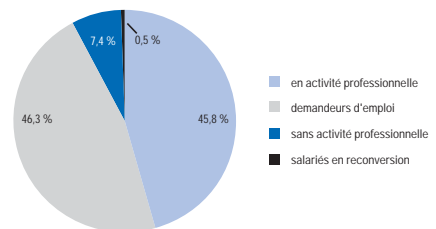
[3] Heures-stagiaires du réseau des GRETA (millions)



[4] Répartition des stagiaires selon le niveau de leur formation en 2006



[5] Répartition des stagiaires selon leur situation face à l'emploi en 2006



Présentation

Le volume financier alloué à la formation continue a atteint, en France métropolitaine et dans les DOM, 398,1 millions d'euros au cours de l'année, en diminution de 0,5 % par rapport à l'année précédente [1].

Sur ce total, 50 % sont assurés par neuf académies : Créteil, Grenoble, Versailles, Lille, Aix-Marseille, Rouen, Paris, Toulouse, et Nancy-Metz.

La part des stages financés par les fonds publics est prépondérante dans certaines académies comme Lille ou Créteil, alors qu'elle est minoritaire dans d'autres comme Paris et Bordeaux.

Pour les académies de Limoges, Corse et de la Martinique, la part des heures financées par les collectivités territoriales représente plus de 60 % de l'ensemble (la moyenne étant de 36,4 %).

Par rapport à 2005, la part de financement par les entreprises ou les individus a légèrement augmenté (passant de 47,2 % à 47,7 %), alors que celle de l'État décroît (15,9 %, contre 17,4 % en 2005) et celle des collectivités territoriales est passée de 35,4 % en 2005 à 36,4 % en 2006, confirmant la tendance déjà perceptible les années précédentes [2].

Définitions

■ **GRETA.** Groupement d'établissements. Voir 7.2, rubrique "Définitions".

■ **Champ.** Tous les établissements publics du premier degré et du second degré sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale font partie du champ d'étude.

■ **Heures-stagiaires.** (Stagiaires) X (Durée en heures de stage). Certaines actions réalisées dans les établissements d'enseignement secondaires étant cofinancées par deux des trois types de financeurs (fonds publics, entreprises, individus), l'effectif d'ensemble peut comprendre des doubles comptes.

→ Pour en savoir plus

Publications

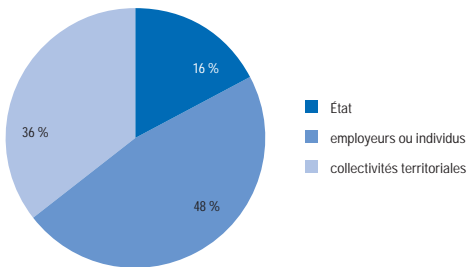
– Note d'Information, 08.18.

Sources : Enquête n° 63 sur l'activité des GRETA (DEPP).

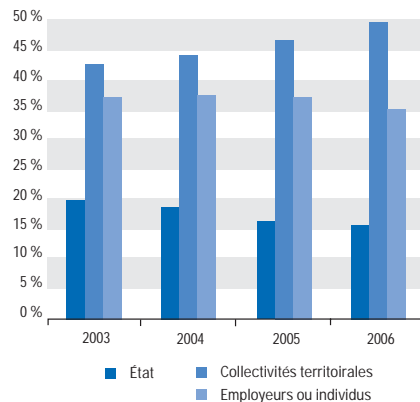
[1] Répartition du chiffre d'affaires par académie selon l'origine du financement en 2006 (milliers d'euros)

Académies	Financement par les entreprises ou les individus				Financement par les fonds publics			Total général
	1,6 % strict	1,6 % extension	Individus	Total	État	Collectivités territoriales	Total	
Aix-Marseille	7 791	1 491	763	10 045	3 331	5 835	9 166	19 211
Amiens	2 604	615	122	3 340	1 878	6 581	8 459	11 799
Besançon	1 699	419	288	2 407	1 165	1 845	3 010	5 417
Bordeaux	8 871	1 283	1 219	11 373	1 599	2 953	4 552	15 925
Caen	2 571	444	171	3 186	2 233	4 320	6 553	9 739
Clermont-Ferrand	3 487	1 704	446	5 637	3 251	3 977	7 228	12 864
Corse	132	146	4	281	209	1 067	1 276	1 557
Créteil	9 283	3 463	1 473	14 220	5 648	13 731	19 379	33 599
Dijon	3 393	705	235	4 333	1 229	5 607	6 837	11 170
Grenoble	11 315	1 783	1 504	14 603	4 980	8 669	13 649	28 252
Lille	6 252	1 504	172	7 928	3 534	10 631	14 165	22 093
Limoges	898	474	109	1 481	916	4 237	5 153	6 634
Lyon	6 883	2 016	908	9 807	2 070	3 773	5 843	15 650
Montpellier	4 920	1 460	560	6 940	2 666	6 464	9 131	16 071
Nancy-Metz	3 502	1 735	384	5 621	3 351	8 650	12 001	17 622
Nantes	4 880	1 238	354	6 472	3 222	4 304	7 526	13 998
Nice	3 715	674	404	4 793	1 667	4 085	5 752	10 545
Orléans-Tours	4 790	2 002	849	7 641	680	3 251	3 931	11 571
Paris	11 311	936	1 774	14 022	760	3 758	4 518	18 540
Poitiers	2 604	901	162	3 667	1 932	3 411	5 343	9 010
Reims	3 581	856	221	4 658	2 759	2 921	5 680	10 338
Rennes	4 775	1 451	635	6 861	2 911	6 036	8 947	15 808
Rouen	6 961	783	234	7 977	1 284	9 594	10 878	18 855
Strasbourg	5 089	802	746	6 637	957	3 386	4 343	10 980
Toulouse	7 350	1 735	1 341	10 426	3 345	4 170	7 515	17 941
Versailles	10 194	1 333	630	12 157	3 807	7 123	10 930	23 087
France métropolitaine	138 850	31 951	15 710	186 511	61 384	140 377	201 761	388 272
Guadeloupe	1 022	44	13	1 079	390	345	735	1 813
Guyane	69	71	14	153	581	369	950	1 103
Martinique	514	288	186	987	303	2 819	3 122	4 109
La Réunion	912	287	24	1 223	630	903	1 533	2 756
DOM	2 516	689	236	3 442	1 903	4 436	6 339	9 780
France métr. + DOM	141 366	32 641	15 946	189 953	63 287	144 813	208 100	398 053

[2] Ventilation des volumes financiers en 2006 (France métropolitaine + DOM)



[3] Répartition des heures-stagiaires assurées par le réseau des GRETA selon les organismes financeurs



Présentation

Les universités ont commencé à investir le champ de la formation continue au début des années 1950 avec la création progressive des instituts de promotion sociale du travail qui, aujourd'hui, leur sont intégrés.

Avec la création en 1957 de l'ESEU, devenu depuis le DAEU (diplôme d'accès aux études universitaires), qui permet à des personnes issues du système scolaire d'entrer à l'université sans posséder le baccalauréat, et la mise en place dès 1985 de la validation des acquis professionnels pour l'entrée à l'université, complétée par le décret de 1993 autorisant la délivrance de modules ou d'unités de formation sur la base des acquis professionnels, la formation continue dans l'enseignement supérieur accueille dès le début des années 2000 plus de 300 000 stagiaires.

En 2006, les universités, les universités de technologie et les instituts nationaux polyvalents (INP) ont accueilli 336 000 stagiaires contre 324 000 en 2005. Cet accroissement de 3 % par rapport à l'année précédente est dû principalement à l'augmentation du nombre de stagiaires salariés (4 %) et des particuliers inscrits à leur initiative (4 %) alors que le nombre des stagiaires demandeurs d'emploi subit une forte baisse (12 %) consécutive à la décision des ASSÉDIC de ne plus prendre en charge les formations universitaires. Le volume d'heures-stagiaires dispensées dans les universités atteint 41,5 millions, soit une augmentation de 3,2 % par rapport à 2005 ; toutefois la durée moyenne se maintient à 124 heures avec une disparité entre les salariés inscrits au titre du plan de formation dont la durée de formation baisse (- 1 %) alors que celle des demandeurs d'emploi (+ 10 %) augmente.

Le chiffre d'affaires de la formation continue dans l'enseignement supérieur atteint 316 millions d'euros en 2006, dont 65 % provient des universités. En un an, celles-ci ont vu leur chiffre d'affaires augmenter de 6 % (dont 0,7 % est dû au comptage des trois universités de technologie dans la catégorie "universités"), alors que le CNAM accuse une baisse de 10 %, car une partie des salaires de ses intervenants n'est plus comptée dans son chiffre d'affaires. L'origine privée des ressources de la formation continue dans l'enseignement supérieur s'affirme encore en 2006 pour représenter 61 % des fonds dont 35 % en provenance des entreprises et des OPCA et un quart des individuels payants. Par contre, alors que la part des ressources publiques diminue globalement pour représenter moins d'un tiers des ressources, la part des subventions régionales (19 %) augmente, supplantant ainsi progressivement au désengagement de l'État (4 % contre 8 % en 2005).

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 08.06, 08.07.

Sources : Enquête n° 6 sur la formation continue dans l'enseignement supérieur, DEPP.

Définitions

■ **Champ.** Tous les établissements supérieurs sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et dont la mission est de faire de l'enseignement supérieur. Ces établissements sont classés en fonction de leur catégorie juridique telle que définie par la loi du 26 janvier 1984, qui distingue : les 81 universités et les 3 INP et les deux centres interuniversitaires de formation continue (CUEFA de Grenoble et CUCES de Nancy), les trois universités de technologie, et quatre établissements assimilés INALCO, IEP PARIS et Paris-Dauphine. 7 IEP et 1 IAE ainsi que 16 écoles d'ingénieurs rattachées, les Écoles normales supérieures et quelques grands établissements, les écoles et instituts extérieurs aux universités, entrent également dans le champ de l'enquête.

En 2006, les trois universités de technologie de Belfort, Compiègne et Troyes ont été comptabilisées dans la catégorie "universités, INP et UT". La catégorie "EPSCP et EPA autonomes" comprend en 2006 : IEP Paris, INALCO, ENSAM (7 centres ont répondu), ENS Cachan, **École centrale de Paris**, Écoles centrales de Marseille, Lille, Lyon et Nantes, ENSAIT Lille, ENI Brest, Metz, Saint-Étienne et Tarbes, **ENSCI Limoges**, **ENSEA Cergy**, **ENSMM Besançon**, **ENSI Caen**, **ENSSIB Lyon**, **IFMA Clermont-Ferrand**, **SUPMECA Saint-Ouen**, INSA Lyon, Rennes, Strasbourg, Rouen et Toulouse. Les résultats de 2005 des établissements en gras ont été reconduits pour 2006. Avec ses 106 millions d'euros de chiffre d'affaires, l'activité du CNAM représente la moitié de celle des universités pour le quart des stagiaires (85 000). Cette année, les trois centres régionaux associés de l'ARCNAM des régions Provence - Alpes - Côte d'Azur, Nord - Pas-de-Calais et Martinique n'ont pas répondu et leurs données sont celles de 2005.

■ **La loi d'orientation sur l'enseignement supérieur** introduit, pour la première fois en 1968, la formation continue comme une mission fondamentale des universités, laquelle sera placée par la loi de 1984 au même rang que la formation initiale.

■ **EPA, EPSCP.** Établissement public à caractère administratif, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.

■ **INP.** Institut national polytechnique.

■ **OPCA.** Organismes paritaires agréés qui collectent les fonds des entreprises pour la formation continue des salariés des PME.

[1] Les ressources de la formation continue dans l'enseignement supérieur en 2006 (millions d'euros) (France métropolitaine + DOM)

	Universités, INP et UT	Autres EPSCSP et EPA (1)	Ensemble	CNAM (1)	Ensemble avec CNAM	Part de l'ensemble
Entreprises						
Pour la formation des salariés	50,0	5,5	55,5	21,9	77,4	24%
Pour la formation des travailleurs privés d'emploi	2,0	0,1	2,1	0,2	2,2	1%
Total entreprises	52,0	5,6	57,5	22,1	79,6	25%
Organismes collecteurs des fonds (OPCA)	25,8	1,4	27,2	3,2	30,4	10%
Contrats avec particuliers	44,6	1,8	46,4	18,5	64,9	21%
Contrats des stagiaires	9,2	0,7	9,9	6,8	16,7	5%
Total particuliers et stagiaires	53,8	2,5	56,3	25,3	81,6	26%
Ensemble des fonds privés	131,6	9,4	141,0	50,6	191,6	61%
Pouvoirs publics : Etat et collectivités territoriales						
Pour la formation de leurs agents	11,0	3,1	14,1	0,3	14,4	5%
Pour la formation de publics spécifiques :						
- des instances européennes	3,0	0,7	3,7	0,6	4,3	1%
- de l'Etat	7,5	0,1	7,6	5,8	13,3	4%
- des Régions	33,3	0,7	34,0	26,8	60,8	19%
Autres ressources publiques	4,9	0,1	5,1	2,2	7,3	2%
Total fonds publics	59,7	4,7	64,4	35,6	100,1	32%
Autres organismes de formation	4,8	3,0	7,7	2,1	9,9	3%
Autres ressources de la formation continue (VAE)	9,3	0,9	10,2	4,6	14,8	5%
Total général	205,4	18,0	223,4	93,0	316,4	100%

(1) Voir "Champ" dans la rubrique "Définitions".

[2] Répartition des stagiaires (milliers) et heures-stagiaires (millions) par type de dispositif, année civile 2006 (France métropolitaine + DOM)

Types de dispositifs et types d'établissements	Universités, INP et UT (dont EPA rattachés)			Autres EPSCSP et EPA autonomes (1)		
	Stagiaires	Heures-stagiaires	Durée moyenne de formation (en heures)	Stagiaires	Heures-stagiaires	Durée moyenne (en heures)
Plan de formation	87,6	7,9	90	8,3	0,6	77
Crédit individuel de formation	13,7	3,8	278	0,2	0,1	569
Sous contrat en alternance	4,0	2,0	499	0,4	0,1	249
Total salariés	105,3	13,7	130	8,8	0,8	94
Demandeurs d'emploi	30,3	8,8	291	0,6	0,2	372
dont demandeurs d'emploi aidés	25,3	7,5	295	0,6	0,2	342
Particuliers inscrits à leur initiative	172,2	16,5	96	2,4	0,5	191
dont inter-âge	84,4	4,0	47	0,3	0,1	229
Prof. libérales, commerçants, artisans	27,9	2,5	90	0,1	0,0	92
Total général	335,7	41,5	124	11,9	1,5	128

Types de dispositifs et types d'établissements	CNAM (1)			Total tous types d'établissements		
	Stagiaires	Heures-stagiaires	Durée moyenne de formation (en heures)	Stagiaires	Heures-stagiaires	Durée moyenne (en heures)
Plan de formation	12,7	2,7	212	107,4	11,2	104
Crédit individuel de formation	0,1	0,0	373	14,0	3,9	283
Sous contrat en alternance	0,0	0,0	415	4,4	2,1	478
Total salariés	12,9	2,8	214	125,8	17,3	137
Demandeurs d'emploi	7,4	1,5	203	38,3	10,5	275
dont demandeurs d'emploi aidés	4,1	0,9	220	30,0	8,6	285
Particuliers inscrits à leur initiative	61,6	11,0	179	236,1	26,1	110
dont inter-âge	0,0	0,0	0	84,8	4,0	48
Prof. libérales, commerçants, artisans	3,5	0,3	74	31,4	2,8	89
Total général	85,3	16,0	182	431,6	56,7	131

(1) Voir "Champ" dans la rubrique "Définitions".

[3] Répartition des stagiaires selon leur statut face à l'emploi en 2006 (France métropolitaine + DOM)

